

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 JUIN 2023

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, BRIAU, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, PHILIPPE, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, LOUETTE.

Etaient absents, :

Mrs GOURGUECHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Etaient excusés :

Mme CAPRON, DE ALMEIDA, LICOUR,

Mrs LEITAO, PARMENTIER, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du conseil communautaire pour leur présence. Une minute de silence est observée en la mémoire de M LHEUREUX, Directeur Général des Services de la CCNS, disparu subitement le 11 Mai dernier.

Il expose ensuite l'ordre du jour de cette réunion

A l'unanimité des membres présents, M PINCHON est désigné secrétaire de séance de ce Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 12 Avril 2023 est approuvé.

Point sur la situation financière

Monsieur FRANCOIS effectue un point sur la situation financière de la CCNS s'établissant ainsi :

Dépenses et recettes réalisées du 16 Mars 2023 au 13 Juin 2023

BUDGETS	SECTIONS	Dépenses et recettes
PRINCIPAL	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 3 129 350 €
		Recettes 2 806 045 €
SPANC	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 15 590 €
		Recettes 6 180 €
ATELIER RELAIS	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 208 320 €
		Recettes 115 152 €
CENTRE AQUATIQUE	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 187 143 €
		Recettes 0
ZAC 1	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 0
		Recettes 0
LOTISSEMENT ZAC 2	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses 18 200 €
		Recettes 0

Situation de trésorerie au 13 Juin 2023 : 11 244 230 €

Centre aquatique intercommunal – avenant numéro 3 au contrat d'affermage

Monsieur le Président présente l'avenant n° 3 au contrat d'affermage du centre aquatique intercommunal consistant à introduire les dispositions de la note de cadrage du 17/11/2020 concernant les modalités de règlement de la compensation des contraintes de service public, à modifier les dispositions prises à l'avenant n°2 au contrat d'affermage, tenant compte du souhait de la collectivité de ne plus indexer les tarifs au 01/09/2023, et à définir les modalités de compensation suite à la décision d'application partielle de la formule d'indexation des tarifs à compter du 01/01/2024.

Monsieur le Président rappelle que l'impact financier de cet avenant sera moindre pour la CCNS compte tenu de la perception de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) qui s'élève à 39 112, 51 € HT pour l'année 2023.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire approuve les dispositions de l'avenant n°3 au contrat d'affermage, et autorise Monsieur le Président à procéder à la signature cet avenant.

Monsieur DELAFOSSE demande si les usagers sont déjà informés de la hausse des prix et quel sera le montant de la hausse des abonnements.

Monsieur le Président indique que les usagers ne sont pas encore informés et que le montant de la hausse des abonnements sera communiqué ultérieurement.

Entrées piscine ALSH : prise en charge

Monsieur le Président, dans le cadre de la compétence enfance de la Communauté de Communes, propose de prendre en charge les entrées au centre aquatique intercommunal pour les enfants fréquentant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la CCNS.

Il précise que seules les entrées seront prises en charge, le transport n'est pas compris et cela concernera les ALSH du mercredi, des petites et grandes vacances scolaires. Equalia facturera ensuite la CCNS à hauteur de 2,50 € par entrée.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire autorise la prise en charge financière des entrées au centre aquatique intercommunal pour les enfants fréquentant les ALSH de la CCNS.

Transports piscine (annule et remplace la délibération du 12/04/2023)

Monsieur le Président propose de verser un forfait de 2000,00 € aux communes ou syndicats scolaires assurant le transport scolaire pour se rendre au centre aquatique intercommunal.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve le versement envers ses communes membres ou syndicats scolaires de la somme de 2000,00 € dans le cadre de la prise en charge du transport scolaire pour se rendre au centre aquatique intercommunal à Flixecourt

CAF : Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027

Monsieur le Président présente la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027. Cette convention entre la CCNS, la CAF et les communes a pour objet de définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Cette convention vise également à partager entre les signataires les données du territoire, et à travailler conjointement pour apporter les réponses nécessaires aux besoins dudit territoire.

Il précise que, dans le cadre de cette CTG, le Bonus Territoire sera désormais versé directement aux gestionnaires des crèches et ALSH.

Monsieur HERBETTE demande si les communes gèreront toujours leur ALSH.

Monsieur le Président répond par l'affirmative, la CCNS n'interviendra pas dans la gestion des ALSH communaux.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027 et autorise Monsieur le Président à signer cette CTG.

Micro crèche de BETTENCOURT SAINT OUEN : Avenant n°2 à la convention avec l'association les P'tits loups de Bettencourt

Monsieur le Président présente l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et l'association « les P'tits loups de Bettencourt » pour la gestion de la micro crèche de Bettencourt Saint Ouen.

Cet avenant consiste en une modification de l'article 4-1.

Monsieur Le Président propose ainsi de fixer à 20 000 euros par an à compter de l'année 2023 la participation financière de la CCNS, pour tenir compte notamment des nouvelles modalités de versement du Bonus Territoire dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) conclue avec la CAF.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et l'association « les P'tits loups de Bettencourt ».

Subvention PLAINE EN FETE 2023

Monsieur le Président indique que les jeunes agriculteurs de la Somme organisent leur traditionnel évènement agricole connu sous le nom de « Plaine en fête » sur la commune de la Chaussée Tirancourt le 3 Septembre 2023.

A cet effet, ils sollicitent la Communauté de Communes pour l'obtention d'une subvention pour l'organisation de cette manifestation d'envergure départementale, régionale voire nationale.

Monsieur le Président propose de leur octroyer une subvention de 3 000 €

A l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 3 000 € aux jeunes agriculteurs de la Somme pour l'organisation de la « Plaine en fête 2023 ».

Monsieur le Président précise que M OLIVIER représentera la CCNS lors de cette manifestation.

Délégués TRINOVAL

Attendu qu'en vertu des dispositions légales en vigueur, la Communauté de Communes Nièvre et Somme détient la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », compétence qu'elle délègue aux structures syndicales en place gestionnaires de cette compétence ;

Ouïe la proposition de Monsieur le Président tendant à la désignation des délégués qui siègeront à TRINOVAL et visant à remplacer Mme CAGE titulaire démissionnaire et Mme CARLIER suppléante démissionnaire ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité par **DELIBERATION 7**, approuve cette proposition et désigne comme délégués à TRINOVAL :

Titulaires :

- Monsieur Patrick GAILLARD
- Monsieur Manuel GUILLOT
- Monsieur Antony DELVILLE
- Monsieur Anthony DELASSUS
- Monsieur Claude FOURCROY
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Jean Paul LEULIER
- Monsieur Philippe DELAFOSSE
- Monsieur Jean Luc HERBETTE
- Monsieur Philippe FRANCOIS

Suppléants :

- Madame Claire ROUSSEL
- Madame Annick LEMAIRE
- Monsieur Gilles DELATTRE
- Madame Patricia CERNEY
- Monsieur Laurent PINCHON
- Monsieur Jean Philippe DELFOSSE
- Monsieur Ghislain TIRMARCHE
- Monsieur Gérald BEC
- Monsieur Etienne VIGNON
- Monsieur Antonio LEITAO

Tête de bassin de la Fieffes – Rattachement au plan de gestion de la Nièvre et de ses affluents

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes Nièvre et Somme assure la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'entretien et de restauration de la rivière Nièvre et ses affluents, la Fieffe et la Domart.

Dans un souci de gestion à l'échelle hydrographique et de continuité des opérations d'entretien, Monsieur le Président propose au conseil communautaire le rattachement de la tête de bassin de la Fieffes (commune de Fieffes-Montrelet, territoire de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie) au réseau hydrographique concerné par le plan de gestion 2019-2024 porté par la CCNS, et ce, par une convention de coopération établie entre la CCNS et la CCTNP.

Monsieur TIRMARCHE demande où en est l'étude de ruissellement concernant le bassin versant sur la commune de l'Etoile, durement touchée ces dernières années par des coulées de boue.

Monsieur le Président indique que la CCNS est prête à mener les études mais elle est contrainte d'attendre la réponse de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre qui ne s'est pas encore prononcée sur le sujet.

Monsieur DELVILLE précise que la situation est d'autant plus compliquée que le personne qui gère ce dossier à l'AMEVA a démissionné.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 8**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Budget : Passage à la M57

Compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'introduit la M57, il est proposé d'adopter la mise en place de cette nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal et ses 5 budgets annexes à compter du 1er janvier 2024.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, pour le Budget principal de la Communauté de Communes Nièvre et Somme(et ses budgets annexes) à compter du 1er janvier 2024.

Vente d'un bâtiment à la société IMMO-OUEST

La SAS IMMO-OUEST qui loue actuellement l'entrepôt BLDS d'une superficie de 12 000 m² situé rue François Parisot à Bertheaucourt les Dames, souhaite acquérir ce bâtiment. Elle a, à cet effet, formulé une proposition d'achat par courrier recommandé en date du 3 Mai 2023 au prix de 1 300 000 € HT.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif au bon déroulement de cette affaire.

Monsieur DELAFOSSE regrette les passages fréquents des camions de cette société de transport dans la commune de Flixecourt.

Subvention ICAM

Dans le cadre du PCAET et de la compétence mobilité de la CCNS, Monsieur le Président propose de verser une subvention de 500 € à l'ICAM de Lille qui organise un voyage de 4 étudiants à travers 12 pays d'Europe à l'aide d'un véhicule électrique. Ce voyage a pour but de promouvoir la mobilité écologique, étudier les moyens écologiques utilisés dans les autres pays et promouvoir le savoir-faire français et des Hauts de France.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 11**, le Conseil communautaire autorise le versement d'une subvention de 500 € à l'ICAM de Lille.

Convention cadre de prestation en intervention d'une psychologue du travail avec le Centre de Gestion

Suite au décès brutal de Monsieur Bruno LHEUREUX, DGS de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose la signature d'une convention cadre de prestation en intervention d'une psychologue du travail avec le Centre de Gestion de la Somme.

Cette convention a pour objet de définir et d'organiser les modalités d'intervention de la psychologue du travail au sein de la CCNS.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 12**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Taxe GEMAPI

Par délibération du 12 Avril 2023, le conseil communautaire a fixé les taux relatifs à la GEMAPI pour l'année 2023.

Cependant, seul le produit de la taxe GEMAPI est arrêté chaque année par l'EPCI, les taux sont quant à eux déterminés par l'administration fiscale.

Par conséquent, Monsieur le Président propose de rapporter et de retirer la délibération du 12 Avril 2023 fixant les taux de la taxe GEMAPI pour l'année 2023.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 13**, le Conseil communautaire retire la délibération du 12 Avril 2023 fixant les taux de la taxe GEMAPI pour l'année 2023.

Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du Compte Epargne Temps

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté, l'avis du Comité Social Technique devant être sollicité avant la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle l'inauguration du moulin Basile à Flixecourt le 23 Juin prochain à 18 h 00.

Il invite également les membres du conseil à célébrer le deuxième anniversaire du centre aquatique le 24 Juin à 11 h 00, à cette occasion 23 entrées seront offertes à chaque délégué présent.

Concernant le PLUi Val de Nièvre, le Président indique qu'aucune date d'audience n'a encore été fixée par la cour d'appel de Douai concernant notre demande de sursis à exécution et notre appel. Il rappelle que ce n'est pas le PLUi en lui-même qui est attaqué mais sa délibération d'approbation au motif d'un défaut d'information des conseillers communautaires.

Monsieur MOREL tient à réagir au mail d'un élu envoyé le 1^{er} Juin 2023 à l'ensemble des conseillers communautaires mentionnant notamment que les élus sont condamnés à se taire.

Monsieur MOREL tient à rappeler que tous les débats sont ouverts en conseil communautaire et que chacun est libre de s'exprimer comme il le souhaite.

Monsieur SINOQUET informe les membres du conseil du dispositif Banc Rouge afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes. Outre sa couleur, la particularité de ce banc rouge est d'apporter une aide aux femmes victimes de violence en disposant d'une plaque avec les numéros d'urgence à connaître pour les victimes et les témoins. Le Conseil Départemental de la Somme peut financer l'installation de ce banc jusqu'à hauteur de 60 % et dans la limite de 600 € si l'achat du banc est opéré auprès d'un ESAT.

Enfin, Monsieur OLIVIER effectue un point sur les demandes dans le cadre de l'OPAH-RR. 16 Dossiers ont été validés et financés à hauteur de 25 656 €.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h15 mn.

++++

Compte rendu approuvé par le Conseil Communautaire
de la CCNS le 27 septembre 2023 à l'unanimité
des présents



